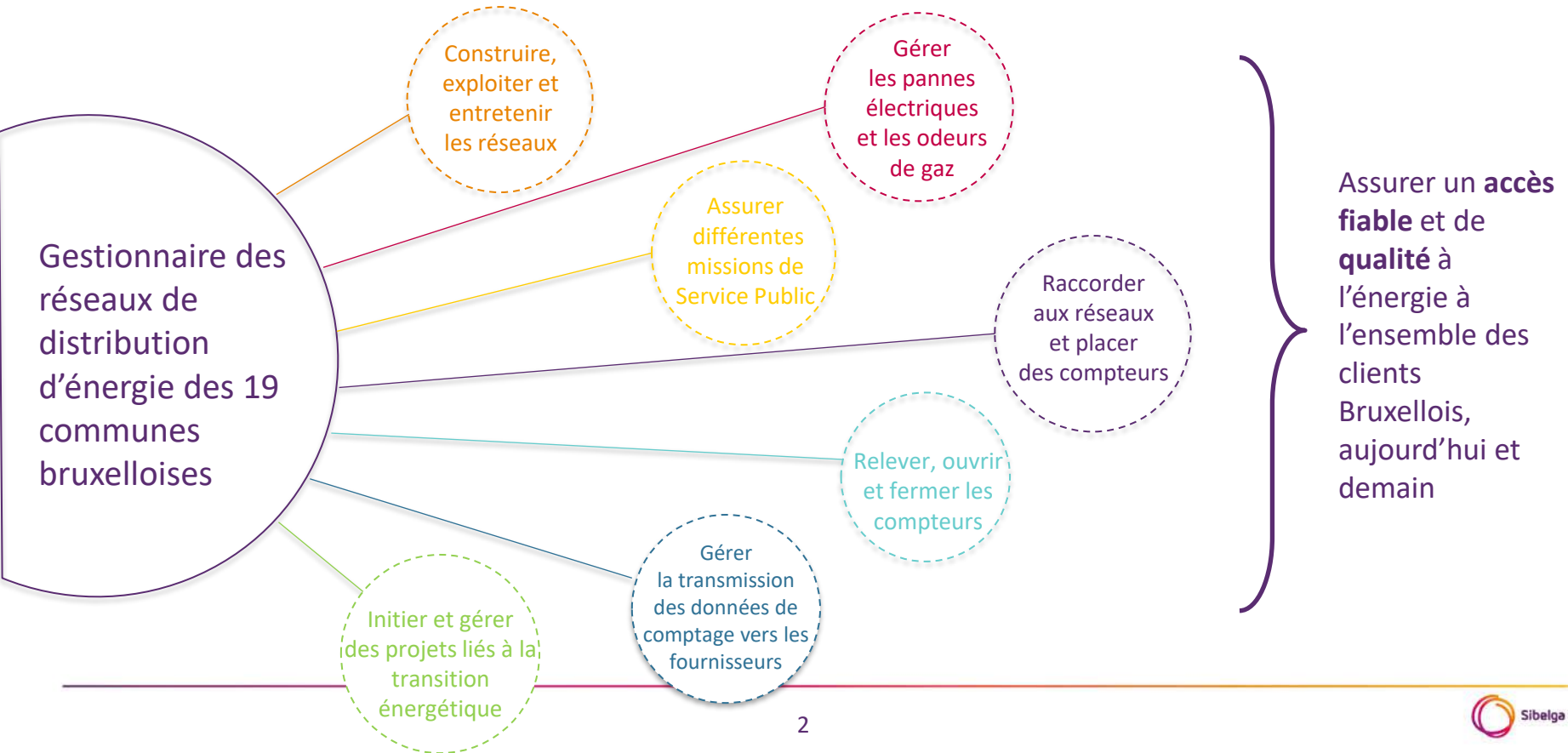


Les partages d'électricité

Rôle de Sibelga

Mars 2026

Qui sommes-nous?



Toutes les informations se trouvent sur notre site web



Partage d'énergie - Sibelga

- Le **principe** du partage d'énergie ainsi qu'une explication pour les **3 différents types** de partage
- Une description des **méthodes de répartition** proposées par Sibelga et une note détaillée à télécharger
- Le **processus** en 3 étapes pour démarrer son partage
- Des **outils** (cartes et données)
- Le **formulaire** de déclaration ainsi que le **règlement temporaire**

Un processus en 3 grandes étapes pour les clients



**Faites-vous guider
gratuitement par le
Facilitateur
(optionnel)**

Contact via le site
web de Bruxelles
Environnement

**Demandez des
renseignement
techniques auprès de
Sibelga (optionnel)**

Périmètre électrique
Historique des
consommations

**Demandez
l'activation de votre
projet de partage
d'énergie***

Formulaire pour
activer votre projet
de partage.

*Pour une communauté : Formulaire
d'approbation par Brugel au préalable

Sibelga vérifie le contenu du formulaire

Le formulaire de partage en ligne est divisé en plusieurs sections :

1. Type de partage
2. Coordonnées du SPOC
3. Détail du partage
 - Transmission des données
 - Périmètre électrique (dans le cas du bâtiment, il faut **prouver à Sibelga que cela respecte la définition immobilière** c'est-à-dire au moins un local commun, un chauffage commun et/ou la même parcelle cadastrale par exemple)
 - Méthode de répartition
4. Ajout des participants
 - Liste avec les participants actifs et en cours d'ajout
5. Déclaration sur l'honneur
6. Signature
 - L'interlocuteur qui signe s'engage à respecter **le règlement technique**. Notamment, le **paiement des frais de réseau à Sibelga**, la notification de tout changement de la liste des participants, la signature d'un contrat bilatéral avec chaque participant, etc.

Etapes internes à Sibelga



**Remplacement
des compteurs**



**Soumission et
validation du
formulaire**



**Activation de la
lecture à distance**



**Le partage démarre
le 1^{er} du mois suivant**

Attention, les compteurs des membres du partages doivent être intelligents. Si ce n'est pas le cas, l'interlocuteur unique ou les participants doivent demander le remplacement auprès de Sibelga via [le formulaire de travaux en ligne](#). Le remplacement est toujours gratuit.

Sibelga envoie un email à l'interlocuteur du partage pour confirmer la validation du formulaire et l'informer de la suite du processus.

Sibelga active automatiquement la lecture à distance (données 15 minutes) des compteurs intelligents. Les compteurs passent en régime « R3 » vis-à-vis de leurs fournisseurs.

Sibelga opère ensuite les partages

✓ Mesure et comptage

- Sibelga s'assure de la bonne communication des compteurs et de la relève complète de tous les 1/4h de chaque compteur participant
- Nous appliquons la méthode de répartition choisie pour chaque partage (une fois par semaine dans le cas des compteurs industriels et une fois par mois pour les compteurs résidentiels)
- Chaque mois, nous envoyons les résultats du mois précédent (volumes partagés par participant et montant des frais de réseau associés), sous forme de fichier Excel, à l'interlocuteur du partage

✓ Facturation

- Une fois par an, nous établissons une facture pour l'ensemble des frais de réseau du partage à l'attention de l'interlocuteur du partage

✓ Modifications

- Sibelga réceptionne les demandes de modification (participant entrant ou sortant, changement de la méthode de répartition, etc.) et les répercute dans ses systèmes

✓ Fournisseurs

- Sibelga informe chaque mois le fournisseur titulaire du point d'accès lorsque celui-ci est concerné par une activité de partage d'électricité (communauté, P2P ou clients actifs agissant conjointement)



Pour toute autre question



Formulaire de contact de Sibelga
Sibelga.be > Contact > Formulaire “Autre”





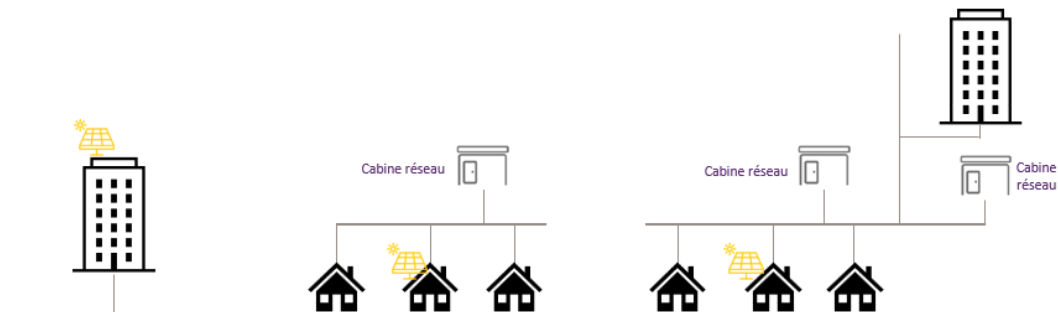
Sibelga

Merci pour
votre attention

Bedankt voor
uw aandacht



Principe des tarifs pour les volumes partagés



	Immeuble	Cabine réseau	Poste de fourniture	Au-delà du poste
Utilisation du réseau	0	50%	100%	100%
Mesure et comptage	Applicable	Applicable	Applicable	Applicable
Surcharges et OSP	100% (sauf redevance voirie = 0)	100%	100%	100%
Transport	0	0	0	100%